

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL291

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 14

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Elle »,

les mots :

« Cette décision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.